

29. Lavangeot, OAP « Cœur de village »

Contexte

Ce tènement en extension du bourg permet une greffe urbaine en façade Nord, qui pourra être complétée à long terme (au-delà de l'échéance du PLUI). Son intégration paysagère doit être soignée et les connexions à prévoir avec le village.

Principes d'aménagement

- › **Urbaniser dans la continuité de la trame urbaine existante, avec une desserte depuis le chemin des Brûlés**
- › **Préserver la trame paysagère (boisements, haies, vergers)**
- › **Anticiper le développement urbain à long terme (connexions douces au Nord)**

	Déplacement / Espace public		Espace vert existant et à créer
	Rue à créer		Point de vue à préserver
	Espace public à aménager (effet de seuil et projet d'aménagement d'une place)		Adapter le projet urbain à la pente (courbes de niveau équidistantes à 5 m)
	Accès mutualisé aux parcelles à créer		Périmètre de protection des bâtiments agricoles (non constructible)
	Cheminement piéton à aménager		
	Paysage / Environnement		Urbanisation
	Trame verte à préserver (boisement, haie)		Ilot d'habitat individuel et/ou mitoyen
	Haie vive à aménager en lisière (transition public/privé)		Sens d'implantation du volume principal
	Arbres d'intérêt à préserver		Implantation d'une annexe sur rue
	Espace vert existant et à créer		



Caractéristiques des îlots

L'aménagement, le traitement et l'urbanisation des tènements des îlots sont subordonnés à la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble.

Ilot 1 :

- Préserver la trame arborée existante (création d'un espace vert de transition) et conserver une zone tampon par rapport à la ligne à haute tension
- Retraiter l'intersection entre la rue des Vergers et le chemin des Brûlés (élargissement et sécurisation du débouché)
- Implantation du volume principal parallèlement à la rue et des annexes sur rue (affirmation d'une ambiance résidentielle en entrée de village)

Ilot 2 :

- Adapter les projets urbains à la topographie
- Préserver un accès depuis la rue des Vergers pour le développement urbain à long terme
- Préserver la haie arborée et aménager une continuité douce au Nord
- Implantation libre du volume bâti (parallèlement ou perpendiculairement à la rue)

Objectif de 6 logements sur une superficie de 7 000 m²

Densité urbaine brute de 9 logements à l'hectare

Références à valeur d'illustration

Conserver une ambiance de lisière boisée



Créer une placette mutualisée aux parcelles - Echalennes (25)

